



MAIRIE  
DE  
**MIEUSSY**  
HAUTE-SAVOIE  
74440

Tél : 04.50.43.01.67  
Fax : 04.50.43.14.24  
[mairie.mieussy@wanadoo.fr](mailto:mairie.mieussy@wanadoo.fr)

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 23 juillet 2015**  
**Compte rendu sommaire**

**Affiché en exécution de l'article L.121.17 du Code des Communes**

**Présents** : MM Régis FORESTIER, Maire, Claudine DEMIERRE, Jean-François GAUDIN, Annie JORAT, Nicolas JACQUARD, Régis BERTHIER, Arnaud BOSSON, Christine BUCHARLES, Sophie CURDY, Eric MEYNET, Nadine MONTFORT, Gérard GUDEFIN, Xavier BOSSUT, Nathalie GONCALVES, Anne PISSARD-MAILLET, Daniel MERCIER, Delphine CAPRI, Arnaud MAGREZ

**Excusée** : Chantal LELEU

**Absent** : Néant

Sophie CURDY a été élue secrétaire de séance.

- 1) Le Conseil Municipal fixe à 550 € le montant du loyer mensuel, taxes et charges en sus, du local communal à usage de commerce et d'un appartement situé au lieu-dit « Forêt d'Ima » et autorise le Maire à établir l'acte de bail d'une durée de 9 ans avec M. Bertrand CHALLIER.
- 2) Il approuve le programme de travaux à réaliser en forêt communale d'Herlionnaz afin de rétablir la circulation des grumiers suite aux dégâts provoqués par les intempéries de début mai 2015, et il sollicite l'octroi d'une aide auprès des services de l'Europe, de l'Etat, de la Région et de l'Assemblée des Pays de Savoie pour effectuer ces travaux se montant à 116 335 € H.T.
- 3) Il demande l'aide financière du Département au titre du Fonds Départemental pour le Développement des Territoires pour divers travaux de voirie et des travaux d'aménagement et de rénovation au groupe scolaire.
- 4) Il charge Monsieur le Maire de mettre le projet de cession d'une partie de l'ancien chemin vicinal « dit de Lapraz » à l'enquête publique afin de préserver les droits des tiers .
- 5) Il accepte l'acquisition de 3 parcelles de terrain sises au lieu dit « La Marry d'en Haut » à Sommand et appartenant à ARMARIE IMMOBILIER pour un montant de 8 785 €.
- 6) Il émet un avis défavorable à la demande de participation financière de 76,22 € demandée par la Commune de CLUSES et correspondant aux charges de fonctionnement pour un élève de MIEUSSY.
- 7) Il décide d'engager l'élaboration d'un Agenda d'Accessibilité Programmée, cet agenda constituant un engagement de procéder aux travaux de mise en accessibilité de tous les établissements et installations recevant du public, dans le respect de la réglementation, avec une programmation des travaux et des financements.

Le Maire,  
Régis FORESTIER